

Communiqué de presse

Mesure de Sécurité du Feu d'artifice du vendredi 14 juillet 2017

SAINT-BENOIT, 10 juillet 2017

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Mesure de Sécurité du Feu d'artifice du 14 juillet

Parc Strunga, avenue de Passelourdain – Saint-Benoit

Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, pour des raisons de sécurité et de bon déroulement du feu d'artifice du vendredi 14 juillet qui aura lieu à 23 h précise, la vigilance et les contrôles d'accès seront renforcés.

Le nombre d'accès au parc de Strunga sera restreint à deux points d'entrée qui seront deux points de contrôle :

- Entrée Passelourdain au niveau du Camping
- Carrefour Avenue de Lorch/ Route de Passelourdain.

Contrôles visuels obligatoires des sacs à main et des personnes entrants, en demandant à celles ayant des vêtements amples de les ouvrir. Une palpation de sécurité sera effectuée par la Police et les équipes de sécurité.

Contrôles aléatoires dans les files d'attente des personnes et des effets transportés.

En raison de mesures de vigilance renforcée : Il est fortement conseillé d'arriver plus tôt sur le site du Parc de Strunga

Les paquets, les bagages et les objets pouvant représenter un danger sont interdits

Une vigilance particulière est donc nécessaire pour la sécurité et le bien-être de tous. Les citoyens sont aussi appelés à être acteurs de certaines mesures de vigilance simples.

Le refus de se soumettre à ce contrôle peut justifier l'interdiction d'accès au site.